

Mémoire consultation fonderie Horne de Glencore

À qui de droit,

Mon modeste mémoire est pour exprimer je sens, dans mon milieu, un déficit de légitimité pour le Ministère de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques du Québec. Beaucoup de personnes parlent d'attaquer le gouvernement en justice pour les mauvais traitements que le Ministère de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques du Québec a réservé aux rouynorandiens et rouynorandiennes dans les dernières décennies. Je trouve anormal que les agissements du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec poussent non seulement les gens à sentir que cette institution ne leur appartient plus, mais qu'elle constitue un opposant pour eux (plutôt qu'un facteur de protection).

Si la question de l'acceptabilité sociale est effectivement intéressante, il y a une consultation publique qui devrait être faite rapidement. Il faudrait valider l'acceptabilité sociale du Ministère de l'Environnement et de Lutte aux changements climatiques du Québec. Il y a une trop forte proportion de la population pour qui cette institution n'obtient plus l'acceptabilité sociale qui est paradoxalement si chère à cette institution.

J'espère humblement que votre recommandation tiendra compte du déficit de légitimité qui est ressenti par une partie significative de la population à l'égard de votre institution qui a permis qu'on intoxique une ville significativement plus qu'une autre pendant des décennies.

Ce sont les raisons pour lesquelles je soumetts, dans le présent **mémoire**, mes demandes visant d'abord la protection de la santé de la population de ma ville :

- L'atteinte de la cible intermédiaire de concentration annuelle de 15 ng/m³ d'arsenic dans l'air d'ici un an. Considérant qu'il s'agit de la seule cible sécuritaire pour les populations vivant à proximité de la fonderie.

- Toujours concernant l'arsenic : l'atteinte de la norme provinciale de 3 ng/m³ par la Fonderie Horne au plus tard d'ici cinq ans. Nous avons droit à la même qualité d'air que partout ailleurs au Québec. C'est une question de santé et de justice.

- L'atteinte des normes provinciales pour les autres métaux (plomb, cadmium, nickel, etc.) dès la première année de l'autorisation ministérielle débutant en novembre 2022.

- Que des cibles maximales aux 8 heures soient identifiées par la santé publique. Une moyenne journalière cache des pics, il faut des mesures tous les jours et aux périodes concernées.

- La décontamination des sols dans tous les secteurs de la ville de Rouyn-Noranda qui ont été contaminés, d'ici 1 an. Si les normes de la qualité de l'air sont respectées à l'avenir, il s'agira des derniers travaux de ce genre que l'entreprise aura à faire.

- L'ajout de stations de mesures de la qualité de l'air sur tout le tour de la Fonderie (sur 360 degrés) avec des mesures journalières indépendantes.

- La surveillance de tous les métaux et contaminants au potentiel cancérigène ou nocif pour la santé (entre autres : arsenic, plomb, cadmium, nickel, particules fines, antimoine, chrome, etc.)

- Le suivi des particules fines (PM2,5) afin de s'assurer du respect des normes en vigueur.

- Des études de biosurveillance de suivi pour l'exposition aux métaux et contaminants pour l'ensemble de la population de Rouyn-Noranda.

- L'accès public et gratuit aux données d'échantillonnage environnemental de la fonderie Horne de Glencore.

Je suis en désaccord avec le projet de renouvellement de l'autorisation ministérielle de Glencore. Cela ne protégera pas ma santé et celle des miens.

Je compte sur votre sens des responsabilités pour que ces demandes deviennent réalité afin que ma santé et celle des miens soient respectées.

Nom et signature :

art. 53-54

Adresse : art. 53-54

Code postal : art. 53-54

Adresse courriel : art. 53-54
